

[sekretariatsr.ce@parl.admin.ch](mailto:sekretariatsr.ce@parl.admin.ch) [martina.buol@parl.admin.ch](mailto:martina.buol@parl.admin.ch)

À l'attention des membres du Conseil des États

Berne, le 30 mai 2026 bh

### **Motion n° 24.4198 Maillard Pierre-Yves**

#### **«Lutter contre la perte de pouvoir d'achat des rentes du 2e pilier»**

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des États

Nous nous adressons aujourd'hui à vous au nom de **la VASOS, l'Association suisse des organisations de seniors actifs**, pour vous faire part d'une préoccupation qui tient à cœur à nos plus de 130 000 membres.

Il s'agit de la perte de pouvoir d'achat des rentes du 2e pilier. Lors de la session de printemps 2025, votre Conseil a transmis la motion 24.4198 correspondante et chargé la CSSS-E de son examen. En avril 2026, la CSSS-E a toutefois décidé, conformément à la proposition du Conseil fédéral, de ne pas donner suite à cette motion.

La **VASOS** soutient expressément l'objectif de la motion, qui vise à adapter régulièrement les rentes LPP au renchérissement. Nous vous prions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil des États, de ne pas suivre la proposition de la commission et de veiller ainsi à ce que la motion soit transmise au Conseil national dans les meilleurs délais. Cela permettra au Conseil fédéral de présenter sans plus tarder des propositions concrètes visant à adapter régulièrement les rentes LPP au renchérissement – et ce, sans attendre un projet global de réforme de la LPP.

Cette préoccupation touche directement les personnes âgées dans leur vie quotidienne, mais soulève en même temps des questions fondamentales quant à la fiabilité de notre système de prévoyance et concerne donc toutes les tendances politiques.

#### **Les principales raisons plaident clairement en faveur de la motion :**

- **La situation financière des caisses de pension est très solide**  
Les caisses de pension disposent actuellement de moyens financiers très importants. Rien qu'en 2024, elles ont généré environ 90 milliards de francs de revenus. Pourtant, seules 14 % des caisses compensent aujourd'hui le renchérissement sur les rentes de vieillesse. Or, les conditions financières nécessaires à des adaptations au renchérissement sont réunies.
- **La perte de pouvoir d'achat des rentes est considérable**  
Alors que même avec un renchérissement modéré, une rente perd environ un tiers de son pouvoir d'achat au fil du temps sur une durée de perception de 20 ans, les retraité-e-s n'ont généralement aucun moyen de compenser cette perte. Une situation qui s'aggrave encore avec la hausse des loyers et

des primes d'assurance-maladie. Cela remet de plus en plus en cause l'objectif constitutionnel selon lequel les prestations des 1er et 2e piliers devraient, ensemble, garantir le maintien d'un niveau de vie habituel de manière appropriée (environ 60 % du dernier revenu) n'est de plus en plus pas atteint.

- **Il existe depuis l'introduction de la LPP une lacune inhérente au système**

Alors que les rentes de survivants et d'invalidité sont légalement adaptées à l'évolution des prix, il n'existe pas d'obligation correspondante pour les rentes du deuxième pilier depuis l'introduction de la LPP en 1985. Il convient de corriger cette inégalité de traitement au sein du système.

- **Les générations plus âgées sont particulièrement touchées**

Les retraités d'aujourd'hui appartiennent pour une grande part à la génération qui a adhéré à la LPP. Avant la loi sur le libre passage de 1995, beaucoup d'entre eux ont perdu une part considérable de leur avoir de caisse de pension à chaque changement d'emploi. Ils ont pourtant travaillé toute leur vie, versé leurs cotisations pour la retraite et fait confiance au système de prévoyance. Ils méritent désormais cette fiabilité et une protection contre la perte insidieuse de leur pouvoir d'achat. Cela est particulièrement important pour les personnes âgées percevant des rentes LPP moyennes ou modestes.

**D'un point de vue civique**, il s'agit du **respect des engagements**, de la **promesse constitutionnelle** de notre système des trois piliers et de sa crédibilité.

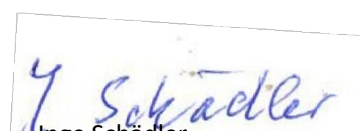
**D'un point de vue social**, il s'agit de dignité et de sécurité sociale pour les personnes âgées. Si nous donnons à la jeune génération cette confiance dans un système équitable et fiable, cela renforce l'ensemble de la société.

**Un OUI à cette motion** serait un **signal fort en faveur de l'équité** entre les générations et **d'un système de prévoyance fiable, auquel les jeunes générations peuvent elles aussi faire confiance.**

Au nom de la **VASOS**, nous vous remercions de bien vouloir traiter rapidement cette affaire dans cet esprit positif.

Cordialement  
**VASOS-FARES**

  
Bea Heim, présidente,  
conseillère nationale

  
Inge Schädler  
Vice-présidente